



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE EN PLACE
D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC SUR LE BD
AMBROISE CROIZAT**

Arrêté de police N°49/2020 (ST) du 29 juin 2020

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande écrite formulée par monsieur Pinaton Pascal de mettre
en place une benne sur le domaine Public face à son habitation sis 266
Bd Ambroise Croizat 59287 Guesnain pour effectuer des travaux de
rénovations de son logement.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Pinaton est autorisé à installer une benne de manière
provisoire face au N° 266 du Boulevard Ambroise Croizat 59287
Guesnain le samedi 04 et dimanche 05 juillet 2020.

ARTICLE 2

L'implantation devra respecter les prescriptions suivantes :

- Un passage libre devra être maintenu le long du trottoir afin de
permettre le passage des piétons
- La benne ne devra en aucun cas déborder sur la chaussée
- Durant les travaux, des panneaux de signalisation informeront
les usagers de la présence d'un obstacle

ARTICLE 3

Monsieur Pinaton Pascal domicilié 266 Bd Ambroise Croizat
59287 Guesnain

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun
de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 29 JUIN 2020

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée,
C.AMADEI

